

Foire aux questions

Frequently asked questions

Appel à projets « Partenariats Académiques Afrique-France » (PeA)

Academia Partnerships Africa-France (PeA) call for proposals
Edition 2024

Préambule :

Les questions suivantes ont été posées par mail ou lors du Webinaire de Présentation du programme et de l'appel à projets PeA3 (PPT disponible en ligne : <https://anr.fr/PartenariatsAcademiquesAfriqueFrance-edition-3-PeA3>). Seules les questions génériques ont été répertoriées, les questions concernant un contexte ou établissement particulier ont fait l'objet d'une réponse individuelle.

The following questions were asked by email or during the webinar « Presentation of the programme and PeA call for proposals » (PPT available online : [Specific call for proposals – Academia Partnerships Africa-France – 3rd edition \(PeA3\) – 2025 | ANR](https://anr.fr/PartenariatsAcademiquesAfriqueFrance-edition-3-PeA3)). Only generic questions were listed. Questions concerning a particular context or institution were answered individually.

Une traduction est proposée, en cas de divergence d'interprétation entre la version française et anglaise de la réponse, seule la réponse en français fait foi.
In the event of divergence or misconstrual between the French and English versions of the answers to questions, the French version shall take precedence.

Contact :

Avant de déposer une proposition de projet, il est nécessaire de lire attentivement l'appel à projets ([aap-pea3-2025.pdf](#)). Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez prendre contact avec l'ANR à l'adresse mail suivante : pea@agencerecherche.fr.

It is important to carefully read the call for proposals ([aap-pea3-2025-en.pdf](#)) before submitting a project proposal. For further questions, you can contact the ANR at the following email address: pea@agencerecherche.fr.

SOMMAIRE. TABLE OF CONTENTS

SOMMAIRE. TABLE OF CONTENTS	2
1. Cadre de candidature. Application framework	2
1.1. Contexte. Context	2
1.2. Caractéristiques du consortium. Consortium characteristics	3
1.3. Formations ciblées. Training program	5
1.4. Domaines de formation ciblées. Themes of training program	5
2. Documents à déposer. Documents to be submitted.....	6
3. Éligibilité des dépenses, budget et audit. Expenditure eligibility, budget and audit.....	7
3.1. Frais de Personnel non permanent. Non-Permanent staff expenses	7
3.2. Frais généraux. General costs	8
3.3. Equipements et réhabilitations. Equipment and rehabilitation	9
3.4. Questions globales sur le budget. Global budget questions	10
3.5. Audit. Audit	10

1. Cadre de candidature. Application framework

1.1. Contexte. Context

Q : où pourrions-nous trouver une liste des projets PeA1 et PeA2 sélectionnés ? *where could we find a list of selected PeA1 and PeA2 project ?*

R : [Le programme « Partenariats Académiques Afrique - France » | AFD - Agence Française de Développement](#)

R : [The program « ACADEMIA PARTNERSHIPS AFRICA-FRANCE » | AFD - Agence Française de Développement](#)

Q : la liste des pays éligibles au PeA3, est-elle la même qu'au PeA1 ou PeA2 ? *Is the list of eligible countries for PeA3 the same as PeA1 and PeA2 ?*

R : Non. La liste de pays africains éligibles a évolué entre le PeA1/PeA2 et PeA3.

La troisième édition du Programme PeA est éligible aux pays africains suivants : Afrique du Sud, Cameroun, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Mozambique, Nigéria, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Togo.

R : No. The list of eligible countries for PeA3 changed between the first two editions and the next one. The third edition of the PeA Programme is open to the following African countries: South Africa, Cameroon, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Kenya, Mozambique, Nigeria, the Democratic Republic of the Congo (DRC), Rwanda, and Togo.

Q : allez-vous privilégier des pays face à la géopolitique actuelle (élections, manifestations politiques ..) ? *are you going to give preference to certain countries given the current geopolitical situation (elections, political demonstrations, ..) ?*

R : La liste des pays éligibles au PeA3 a été arrêtée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français. Une fois la liste des pays éligibles arrêtée, la procédure de sélection des projets mise en place s'appuie sur un comité d'évaluation indépendant qui classe les propositions de projet en fonction de leur qualité au regard des critères d'évaluation (§3.3) figurant dans l'appel à projets.

R : The list of eligible countries for PeA3 was issued by the French Ministry for Europe and Foreign Affairs. The project selection procedure then relies on an independent Evaluation Panel, which ranks the project proposals according to their quality, based on the evaluation criteria (§3.3) defined in the call for proposals.

Q : quels ont été les taux de réussite pour les éditions précédentes ? what were the success rates for previous editions ?

R : Les taux de réussite sont définis d'après le nombre de projets éligibles à l'appel à projets. PeA1 = 16,7%. PeA2=25,8%.

R : The success rates are based on the number of eligible projects proposals for the call for proposals. PeA1 = 16,7%. PeA2=25,8%.

1.2. Caractéristiques du consortium. Consortium characteristics

Extrait de l'AAP 2.2. **Caractéristiques des projets et du consortium :**

« Chaque projet de partenariat candidat au Programme PeA : - est coordonné conjointement par un établissement d'enseignement supérieur¹ et de recherche d'un pays africain éligible au PeA3 et par un établissement d'enseignement supérieur² et de recherche français, éventuellement renforcé par d'autres établissements partenaires d'enseignement supérieur et de recherche français ;

les établissements publics ou privés impliqués sont à but non lucratif et ne sont pas reconnus Entreprise au sens de la Réglementation européenne des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation. Les établissements de droit public d'enseignement supérieur (Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), etc.) ne sont pas reconnus Entreprise au sens de la réglementation européenne. Pour les autres entités, il est demandé de remplir un formulaire de déclarations des activités (cf. §2.5).

(...) En sus, le projet candidat : - est coordonné par un établissement coordinateur français qui n'a pas déposé plus de deux projets au PeA3 et par un établissement coordinateur africain qui n'a pas déposé plus de deux projets au PeA3 ».

Extract of 2.2. Project and consortium characteristics :

« Each project applying for a partnership for the PeA programme: - is jointly coordinated by a higher education and research institution³ from an African country eligible for PeA3 and by a French higher education and research institution⁴, potentially joined by other partnering higher education and research institutions from France ; the public and private institutions involved are non-profit and are not recognized as an enterprise in the sense of European regulations for state aid to research, development, and innovation. Public higher education institutions (universities, Public Scientific, Cultural, or Professional Institutions (EPSCP), etc.) are not considered enterprises under European regulation. Other entities are asked to complete an activity statement form (see §2.5).

(...) In addition, the applying project: - is coordinated by a French coordinating institution that has not submitted more than two projects to PeA3, and by an African coordinating institution that has not submitted more than two projects to PeA3 ».

Q : Peut-on monter un consortium avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche africains ? Can we form a consortium with several African higher education and research institutions ?

R : Non. Un seul établissement africain peut être bénéficiaire des fonds PeA et réaliser des dépenses. D'autres établissements africains peuvent être associés indirectement (ex : l'établissement coordinateur paie des per diem à des membres d'une université associée pour une formation), mais ils ne pourront ni recevoir des fonds PeA, ni engager de dépenses sur les fonds du PeA.

¹ Etablissement habilité à délivrer un diplôme d'enseignement supérieur dans le pays africain.

² Etablissement habilité à délivrer un diplôme d'enseignement supérieur en France.

³ Institution authorised to grant higher education degrees in the African country.

⁴ Institution authorised to grant higher education degrees in France.

R : No. Only one African institution may be a beneficiary of PeA funds and incur expenditures. Other African institutions may be indirectly associated (for example, the coordinating institution pays per diems to members of an associated university for training), but may neither receive PeA funds, nor incur expenses using PeA funds.

Q : si un établissement africain est lauréat d'un projet PeA2, peut-il candidater à un projet PeA3 ? If an African institution is involved in a PeA2 project, can it apply for a PeA3 project ?

R : Oui, sous réserve qu'il concerne une autre filière de formation. « Le projet candidat : (...) ne doit pas porter au sein d'un établissement sur une filière de formation ayant déjà bénéficié (cf. liste en annexe 2 de l'AAP), pour un montant supérieur à 500000€, d'un projet financé par l'AFD (tous programmes confondus : PeA, etc.) ou par la banque mondiale dans le cadre du programme « Centres d'excellence africains » (ACE). Les autres filières de l'établissement restent bien éligibles Une filière qui cumule deux aides (AFD et/ou ACE) reste éligible, à condition que chacun de ces deux montants soit inférieur à 500000€. ».

R : Yes, provided it does not concern the same fields of training. « The proposed project: (...) should not relate to a field of training within an institution that has already benefited (see list in appendix 2), for an amount surpassing 500,000€, from a project financed by AFD (all programmes included: PeA, etc.), or by the World Bank as part of the African Centres of Excellence (ACE) programme. The other fields of training remain eligible. A field of training that receives aid twice (AFD and/or ACE) remains eligible, on the condition that neither of the two amounts exceeds 500,000€. ».

Q : En plus de l'établissement africain, peut-on avoir plusieurs établissements français impliqués dans un projet ? In addition to the African institution, can we have several French institutions involved in a project ?

R : Oui. Yes.

Q : est-ce que deux projets pourraient être sélectionnés dans le même pays ? could two projects be selected in the same country ?

R : Oui. Yes.

Q : est-ce qu'un établissement français peut coordonner deux projets dans deux pays différents ou peut coordonner deux projets dans le même pays ? Can a French institution coordinate two projects in two different countries or coordinate two projects in the same country ?

R : Oui, uniquement deux projets. Yes, only two projects.

Q : est-ce qu'un établissement français peut être partenaire d'un projet et coordinateur d'un autre projet ? Can a French institution be a partner of a project and coordinator of another project ?

R : Oui. Yes.

Q : des institutions de recherche scientifique françaises peuvent-elles s'associer à des universités pour créer la filière de formation ? Can French scientific research institutions partner with universities to create a training program ?

R : Oui, ces institutions peuvent être partenaires. Yes, these institutions can be partners.

Q : si plusieurs établissements français sont impliqués, la répartition des tâches entre eux est-elle laissée à leur appréciation ? If several French institutions are involved, do they decide on the distribution of tasks between them ?

R : Oui, toutefois l'établissement coordinateur français est responsable du suivi administratif et financier, et des échanges avec l'ANR. « L'ANR signe une Convention Attributive d'Aide (CAA) avec l'établissement coordinateur français (Bénéficiaire de l'aide), qui est le seul bénéficiaire auquel est versée l'aide (dite Subvention globale car incluant la part de subvention qui revient aux Bénéficiaires finaux) de l'ANR. L'établissement coordinateur français signe ensuite un Acte de Rétrocession (AR) avec chacun des autres établissements (Bénéficiaires finaux) du consortium : l'établissement coordinateur africain et les éventuels autres établissements

français du consortium. Il est tenu responsable envers l'ANR du bon déroulement du projet et agrège les éléments fournis par les Bénéficiaires finaux à ses propres éléments. » (cf. [5.1. Cadre contractuel et gestion de la subvention de l'AAP](#)).

R : Yes. However, the French coordinating institution is responsible for administrative and financial monitoring, and for exchanges with the ANR. « The ANR signs an Aid Attribution Agreement (CAA) with the French coordinating institution (Aid Beneficiary), which is the only beneficiary to which ANR aid will be disbursed (known as a block grant, as it includes the grant share that will go to the Final Beneficiaries). The French coordinating institution then signs an Act of Reallocation (AR) with each of the other institutions (Final Beneficiaries) in the consortium: the African coordinating institution and the other potential French institutions in the consortium. It is responsible toward the ANR for the project's smooth implementation, and incorporates the elements provided by the Final Beneficiaries within its own items. » (5.1. Contractual framework and grant management).

1.3. Formations ciblées. Training program

Q : Est-ce qu'un projet qui ne vise que le Master est éligible ? et un qui ne vise que le Master et le Doctorat ? *Is a project that only targets the Master's degree eligible ? And one that only targets the Master's and Doctorate ?*

R : Non (cf. AAP p.8). « Les projets peuvent : - soit couvrir les trois cycles de formation Licence (Bac+3), Master ou Ingénieur (Bac+5) et Doctorat (Bac+8) et disposer d'une école doctorale partenariale sur le site de l'établissement africain, y compris au profit des enseignants et enseignantes (ou futurs enseignants et enseignantes) ; - soit se focaliser uniquement sur les deux cycles de formation Licence (Bac+3) et Master ou Ingénieur (Bac+5) et comporter un appui à la formation scientifique de niveau doctoral et pédagogique des enseignants et enseignantes (ou futurs enseignants et enseignantes). ». Il est toutefois possible d'adapter ou rénover une licence déjà existante pour mettre en place un master et/ou un doctorat.

R : No. « The projects can: - either include the three educational levels of Bachelor's (Bac+3), Master's or Engineering (Bac+5), and PhD (Bac+8), and have a partnership-based doctoral school on the site of the African institution, including for teachers (or future teachers); - or focus exclusively on the two educational levels of Bachelor's (Bac+3) and Master's or Engineering (Bac+5), and include support for PhD-level and pedagogical training for teachers (or future teachers) ». However, an existing licence can be adapted or renovated to set up a master's and/or doctorate.

Q : Dans le cadre d'une filière proposée en LMD, le programme de licence peut-il s'appuyer sur des formations L1 et/ou L2 existantes ? *As part of a training program (Bachelor's (Bac+3), Master's or Engineering (Bac+5), and PhD level (Bac+8)), can the new bachelor's program build on one or both of the first years of an existing rely on existing bachelor's degree ?*

R : Oui, il est possible de s'appuyer sur une licence existante, dont il est nécessaire généralement d'analyser en détail le curriculum pour répondre aux attendus de l'appel à projets (accroître la qualité et la pertinence au regard des besoins du marché de l'emploi, ...). Il est possible de rénover une licence déjà existante.

R : Yes, you can rely on an existing bachelor training, which usually requires a detailed analysis of the curriculum to meet the expectations of the call for proposals (increasing quality and relevance with regards to the needs of the job market, ...). An existing bachelor training can be reworked, boosting quality formation.

1.4. Domaines de formation ciblées. Themes of training program

Q : des projets dans le domaine de la santé, notamment santé publique peuvent-ils être soumis ? en ingénierie, sciences, technologies de l'information et de la communication ? en design et fabrication numérique ? en nutrition et sécurité des aliments ? en sciences de l'éducation ? en sciences sociales ? *Can projects in the field of health, particularly public health, be submitted ? in engineering, science, information and communication technologies ? in digital*

design and manufacturing ? in nutrition and food safety ? in educational sciences ? in social sciences ?

R : Les thématiques citées sont a priori éligibles, celles-ci n'appartenant pas aux exclusions mentionnées dans le texte de l'appel à projets (p.11), sous réserve qu'elles répondent aux attendus de l'appel, notamment (p.7) « ciblés sur une filière prioritaire pour le développement socioéconomique du pays ou de la région et où la capacité de formation est insuffisante au regard des capacités d'emplois » et (p.10) « est ciblé sur un secteur d'activités pertinent pour le développement durable du pays, voire de la région ».

R : The themes cited are a priori eligible, these not belonging to the exclusions mentioned in the text of the call for proposals (p.11), provided that they meet the expectations of the call, in particular (p.6) « target a priority field for the socioeconomic development of the country or region, and where the training capacity is insufficient with respect to employment capacity » and (p.10) « targets a sector of activity that is relevant for the sustainable development of the country and even the region ».

Q : comment choisir la filière de formation ? how to choose the training fields ?

R : « Les établissements peuvent notamment s'appuyer sur les fiches pays préparées par les ambassades et disponibles sur demande auprès des services de coopération et d'action culturelle. » (p. 10 de l'AAP).

R : « Institutions can notably use the country profile sheets prepared by embassies, which are available upon request from the respective cooperation and cultural action service. »

Q : le projet peut porter sur combien de filières de formation ? how many training fields can the project cover ?

R : « Chaque projet de partenariat est ciblé sur une à deux filières de formation, visant un secteur d'activités, avec l'objectif de créer ou renforcer des formations de qualité de niveau Licence (Bac+3), Master ou Ingénieur (Bac+5) et/ou Doctorat (Bac+8) » (p.7 de l'AAP).

R : « Each partnership project focuses on one or two training fields that target a specific sector of activity,5 with the goal of creating or boosting quality training on the Bachelor's (Bac+3), Master's or Engineering (Bac+5), and/or PhD level (Bac+8) ».

Q : est-ce qu'un projet PeA en médecine peut d'englober différentes spécialités ? can a PeA project in medicine have an impact on different specialties ?

R : Oui. Yes.

2. Documents à déposer. Documents to be submitted.

Q : est-ce que tous les documents doivent être déposés pendant la première phase de sélection ? Do all documents must be submitted during the first phase of selection ?

R : Tous les documents sont à déposer pour le 6 mai 2025. « Le processus de sélection des projets de l'appel à projets PeA3 se déroule en deux temps : une phase de présélection avec le dépôt en ligne de tous les documents et une phase de sélection incluant une audition des consortiums candidats. » (p.17 de l'AAP).

R : All documents must be filed by May 6, 2025. « The project selection process for the PeA3 call for proposals includes two phases: a pre-selection phase with the online submission of all documents, and a selection phase including a formal interview with applicant consortiums. ».

Q : peut-on soumettre à plusieurs reprises le projet pour assurer qu'un projet a été soumis tout en permettant des améliorations de dernière minute ? can the project be resubmitted multiple times to allow for last minute improvements ?

R : Non, la soumission en ligne valide le projet.

R : No, online submission validates the project.

Q : peut-on soumettre les projets en anglais ? can we submit projects in english ?

R : Oui. Yes.

Q : les établissements partenaires français signent-ils le document scientifique ? *do the French partner institutions sign the scientific document ?*

R : Oui, tous les établissements du consortium co-signent la proposition de projet.

R : Yes, all the institutions in the consortium co-sign the scientific document.

Q : Qui est le signataire pour l'établissement coordinateur ? *who is the signatory for the coordinating institution ?*

R : Pour tous les établissements, le signataire est la personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement (exemple : pour une Université, son/sa Président(e)).

R : For all institutions, the signatory is the person authorized to legally represent the institution (example : for a University, its President).

Q : y-a-t-il deux documents : une lettre d'appui de l'Ambassade de France et un autre document d'analyse de l'AFD ? *are there two documents : a letter of support from the French Embassy and another document « analysis of the AFD » ?*

R : Non. L'analyse de l'AFD (un ou deux paragraphes) est incluse dans la lettre d'appui de l'Ambassade de France.

R : No. The analysis of the AFD (one or two paragraph) is included in the letter of support from the French Embassy.

3. Eligibilité des dépenses, budget et audit. *Expenditure eligibility, budget and audit.*

3.1. Frais de Personnel non permanent. *Non-Permanent staff expenses*

Q : quels sont les trois postes éligibles au PeA ? *what are the three positions eligible for the PeA ?*

R : « Dépenses Eligibles - personnel non permanent, dans la limite de 3 équivalents temps plein (ETP) sur la durée du projet, calculé sur la base du temps réel (exprimé en personnes.mois) dédié au projet :

- o personnel gestionnaire administratif et/ou financier du projet PeA pour l'établissement coordinateur français, dans la limite d'1 ETP ;

- o personnel gestionnaire administratif et/ou financier du projet PeA pour l'établissement coordinateur africain, dans la limite d'1 ETP ;

- o personnel assurant une fonction stratégique pour la bonne exécution du projet, dans la limite d'1 ETP. Cette personne, qui doit conduire au minimum la moitié de ses activités dans l'établissement coordinateur africain, peut être recrutée ou mise à disposition (ou tout autre dispositif juridique encadrant le placement) par l'établissement coordinateur français au sein de l'établissement coordinateur africain. - bourses et allocations doctorales, potentiellement en cotutelle. »

R : « Eligible expenses - non-permanent staff, with a limit of 3 full-time equivalents (FTE) for the duration of the project, calculated on the basis of the actual time devoted to the project (expressed in person-months):

- o administrative and/or financial management staff of the PeA project for the French coordinating institution, with a limit of one FTE;

- o administrative and/or financial management staff of the PeA project for the African coordinating institution, with a limit of one FTE;

- o Staff performing strategic duties for the proper execution of the project, with a limit of 1 FTE. This person, who must perform at least half of their activities in the African coordinating institution, can be recruited and made available (or any other legal arrangement governing placement) by the French coordinating institution within the African coordinating institution. - doctoral fellowships, potentially under joint supervisory authority. »

Q : l'établissement coordinateur français a déjà un gestionnaire financier qui peut suivre le projet, peux-t-on affecter en plus du poste « fonction stratégique », une partie du deuxième poste à l'ingénierie pédagogique ou à la coordination ? *French coordinating institution already has a financial manager who can monitor the project. Can part of the second position be assigned to teaching engineering or coordination in addition to the staff performing strategic duties for the proper execution of the project ?*

R : La charge administrative et financière est conséquente dans le cadre du PeA. Si, et uniquement si, cette charge est totalement assurée, l'établissement coordinateur français peut affecter une partie du poste de gestionnaire sur d'autres activités.

L'établissement coordinateur africain devra, de son côté, obligatoirement recruter un gestionnaire administratif et financier.

R : The administrative and financial tasks involved in the PeA are considerable. If, and only if, these tasks are fully covered, the French coordinating institution may allocate part of the administrative and financial manager position to other activities.

The African coordinating institution, on the other hand, must recruit an administrative and financial management staff.

Q : Le travail d'un ingénieur pédagogique est-il éligible ? *is the work of a person working of the educational content eligible ?*

R : Un ingénieur pédagogique peut être recruté sur la fonction stratégique. Toutefois, nous rappelons que les tâches de coordination sont indispensables au bon fonctionnement du projet.

R : This person can be recruited for the staff performing strategic duties for the proper execution of the projet. However, we remind you that coordination tasks are essential for the proper functioning of the project.

3.2. Frais généraux. *General costs*

Q : peut-on créer des bourses pour les étudiants africains et français ? pouvez-vous préciser pour les frais de vie supplémentaires pendant la mobilité ? *can we create scholarships for African and French students ? can you specify for additional living expenses during mobility ?*

R : Le paragraphe 4. *Eligibilité des dépenses et construction du budget* de l'appel à projets précise toutes les dépenses éligibles ou inéligibles, et dans ce cas, plus spécifiquement le 4.1.2 *Frais généraux*. Extrait du 4.1.2 :

« (...) Dépenses non éligibles : droits de scolarité des étudiants ; - bourses de tout type, mérite, sociale, genre, ... ; (...) »

« (...) Dépenses éligibles : - allocations diverses (per diem) pour les frais de séjours d'étude (niveau licence, master, doctorat, enseignant) hors du pays de résidence ; (...) Les allocations de séjour / frais de mission (visas, per diem ou logement/transport, éventuel « forfait », etc.) des étudiants ou enseignants sont attribuées en conformité avec les règles locales. Leur montant doit être conforme à ce qui est pratiqué habituellement (sans surcout) en matière de financement local dans des situations semblables. Les règles habituelles (documents de référence validés par les instances) pratiquées par l'établissement payant le per diem/frais de mission peuvent être demandées comme pièces justificatives. Les allocations diverses pour les frais de séjours d'étude sont exclusives de tout autre allocation de frais pour le même séjour. Les établissements français s'assurent que leurs étudiants en bénéficiant pour un séjour en Afrique ne bénéficient pas d'autres allocations. (...) »

R : Paragraph 4. Expenditure eligibility and budget creation of the call for proposals specifies all eligible and ineligible expenses, and in this case, more specifically 4.1.2 General costs.

« (...) Ineligible expenses : (...) tuition fees for students; - grants of all types, such as merit, social, gender-based, etc.; »

« (...) Eligible expenses : (...) various (per diem) allowances for costs associated with study trips (Bachelor's, Master's, PhD, teachers) outside the country of residence; (...) Travel expenses (visas, per diem, or housing/transportation, potential "flat fee," etc.) for students and teachers are allocated in adherence with local rules. Their amount must be in line with what is usually practiced (without surcharge) in terms of local financing under similar situations. The usual rules

(reference documents validated by supervisory bodies) practiced by the institution paying the per diem/travel expenses can be requested as supporting documents. Various allowances for costs associated with study stays are exclusive of any other allowances for the same stay. French institutions should ensure that their students who receive them for a stay in Africa do not receive other allowances. ».

Q : est-ce que le projet peut prendre en charge le déplacement des partenaires français pour faire des cours ? can the project support the travel of French partners to give courses ?

R : Oui. Les « frais de missions de personnel de l'établissement français dans l'établissement africain » sont éligibles. Toutefois, les « frais d'enseignements (honoraires de vacataires, modulation d'enseignement, heures supplémentaires, ...) » (p.21 de l'AAP) sont inéligibles. Au cours du projet, les partenaires imaginent ensemble des solutions pour assurer la pérennité de ces cours après la fin du financement.

R : Yes. The « travel expenses for staff from the French institution within the African institution » are eligible. However, the « teaching costs (adjunct fees, teaching load modification, overtime, etc.) » are ineligible. During the project, the partners work together to devise solutions for continuing these courses after the funding ends.

Q : est-ce que les dépenses liées à l'achat d'une licence de logiciel et son abonnement sont éligibles ? are expenses related to the purchase of a software license and its subscription eligible ?

R : Oui, seulement dans le cadre du projet. *Yes, only in the context of the project.*

3.3. Equipements et réhabilitations. *Equipment and rehabilitation*

Q : l'établissement Français peut-il bénéficier de l'achat d'équipements ? can the French institution benefit from the purchase of equipment ?

R : 4.1.4 Equipements et réhabilitations « (...) Ne sont notamment pas éligibles : les dépenses d'équipement au profit des établissements français, sauf besoin exceptionnel d'équipement spécifique pour assurer la formation à distance dans le pays africain, pour les personnels engagés sur fonds PeA ou pour la pérennité des données du Projet (...) »

R : 4.1.4 Equipment and rehabilitation « (...) The following are notably ineligible: - expenses for equipment for French institutions, other than an exceptional need for specific equipment to ensure remote training in the African country, for the staff hired using PeA funds, or for the long-term retention of project data (...) ».

Q : les dépenses d'équipements et de réhabilitations sont limitées à 30%, peut-on proposer un nombre inférieur à 30%, par exemple à 25 %? The expenses on equipment and rehabilitation is limited to 30%, can we propose a nombre lower than 30%, for example 25% ?

R : Oui. *Yes.*

Q : du matériel peut-il être acheté sur fonds PeA pour un laboratoire de recherche ? can equipment for a research laboratory be purchased with PeA funds ?

R : 4.1.4 Equipements et réhabilitations. « Dépenses éligibles - réhabilitations sommaires nécessaires pour l'installation d'équipements au profit de l'établissement coordinateur africain ; - acquisition au bénéfice de l'établissement coordinateur africain d'équipements pédagogiques et numériques nécessaires à la conduite des activités du projet au sein de l'établissement coordinateur africain ; • dont l'équipement de salles de travaux pratiques ou de recherche pour les étudiants ; • dont les frais de transport, de douane et d'installation de ces équipements. - frais de réparation, d'adaptation d'un équipement existant, pouvant directement être utilisé dans le cadre du projet. ».

4.1.4 Equipment and rehabilitation. « Eligible expenses - Basic rehabilitation required to install equipment for the African coordinating institution; - acquisition for the African coordinating institution of the educational and computer equipment needed to pursue the project's activities within the African coordinating institution; • including equipment for rooms reserved for practical work or student research; • including transportation, customs, and installation costs

for this equipment. - costs to repair or adapt existing equipment, which can be directly used in connection with the project. »

Q : l'établissement africain peut-il acheter directement des équipements en utilisant la procédure normale d'achat par le gouvernement africain ? *can the African institution directly purchase equipment using the normal African government procurement procedure ?*

R : Oui, l'établissement africain doit procéder aux passations de marché conformément à la réglementation nationale mais il doit aussi veiller à s'assurer du respect des Directives de passation de marché de l'AFD : [Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les États étrangers | AFD - Agence Française de Développement](#)

R : Yes, the African institution must carry out procurement in accordance with national regulations but it must also ensure compliance with the AFD procurement guidelines : [Procurement guidelines for AFD-financed contracts in foreign countries | AFD - Agence Française de Développement](#)

3.4. Questions globales sur le budget. *Global budget questions*

Q : y a-t-il des pourcentages définis pour l'évaluation à mi-parcours, les imprévus et les frais de gestion ? *are there any percentages set for mid-term evaluation, contingencies and management fees ?*

R : Non ([4. Éligibilité des dépenses et construction du budget](#)). Les frais concernant l'évaluation à mi-parcours sont à inscrire dans le budget (déplacements des partenaires, frais sur place, ...), à l'exclusion des frais de déplacement des évaluateurs et de l'ANR déjà pris en charge. Il ne peut pas y avoir de ligne « imprévus ». Les frais de gestion au forfait ne sont pas éligibles.

R : No ([4. Expenditure eligibility and budget creation](#)). The costs arising from the organisation and participation of consortium members (partner travel, ...) attending the mid-point evaluation must be included in the budget, excluding the travel costs of the evaluators and the ANR already covered. A line for the contingencies cannot be included in the budget. The fixed management costs are not eligible.

Q : des réallocations budgétaires au cours de la durée du projet sont-elles possibles ? *Are budget reallocations possible during the project period ?*

R : La convention attributive d'aide (CAA) précise qu'au cours de projet, des modifications de la répartition entre les catégories de dépenses détaillées dans le plan prévisionnel d'activités budgétées peuvent être opérées. Lorsque la réallocation envisagée excède 10% du montant initial, l'Etablissement coordinateur informe au préalable l'ANR, pour validation.

R : The Aid Attribution Agreement (CAA) stipulates that during the project, changes can be made to the distribution between expense categories presented in the operational budget plan. When the planned reallocation exceeds 10% of the initial amount, the Coordinating Institution should inform the ANR in advance for approval.

3.5. Audit. *Audit*

Q : Avez-vous les documents et éléments nécessaires aux audits ? *Do you have any samples of documents needed for audits ?*

R : L'ANR transmettra aux projets lauréats des modèles des documents concernant les audits : liste des pièces justificatives à conserver, notices pour la description des procédures de passation de marchés, et pour la description des procédures de contrôle interne au sein des établissements du consortium, et le suivi des marchés.

R : The ANR will transmit to the selected projects templates of the documents relating to audits : list of supporting documents to be retained, descriptions of the procurement procedures and internal control procedures within consortium institutions, and procurement monitoring.